

## Conseil municipal du 24 juin 2011

Délégué préfectoral pour la révision des listes électorales: trois habitants sont proposés au choix du préfet afin de remplacer Claudine Mérigot dont le mandat est achevé : Claude Delmont, Didier Labrousse, René Mouneyrat.

Jury d'assises : 3 électeurs sont tirés au sort sur les listes électorales : Ranoux J.Maurice, Curopos Enrique, Basset Fabien, dont un sera retenu par le tribunal.

Missions confiées au syndicat de l'Yssandonnais : contrôle des hydrants de défense incendie ; Analyse de recherche de légionnelle dans les bâtiments publics.

Tarif du mini camp 2011 de l'accueil de loisirs (2 jours) pour les 10-13ans et bénéficiant d'une aide de 50 % du conseil général à Viam. Il est fixé en fonction du quotient familial : 18, 21, 24, 26 €, +2 € 50 pour les hors-commune. Le camp n'aura lieu que si le nombre d'inscrits est suffisant.

Parcelles pour Corrèze Habitat (HLM). La vente est préférée à un bail emphytéotique de 57 ans. Ce choix favorise la possibilité d'accession à la propriété des futurs locataires.

Lotissement La Rivière ouest : Classement du chemin longeant la voie SNCF dans la voirie communale sous la dénomination de rue des chênes.

Consultation pour confier à un bureau d'étude l'assistance à maître d'ouvrage pour les travaux de la rue du Centre et de la rue des Chênes.

Accord pour l'acquisition d'un multi jeux à grimper pour l'école et de sa zone de protection homologuée en synthétique. Demande de subvention au conseil général.

Ralentisseurs route de Larche (qui n'est plus classée route départementale après sa rétrocession à la commune par le département). Le principe de la pose de 2 ralentisseurs de 6x6 m avec panneaux, passage piétons et zone 30 km/h est retenu. Une consultation d'entreprises sera lancée. Demande de subvention au conseil général et au titre de la mise en sécurité des amendes de police.

Assurance de la commune à l'issue du contrat actuel : une consultation est autorisée.

Salle de sport : suite à quelques traces de pollution lors des prélèvements préalables, une étude plus approfondie de l'éventuelle pollution du sol est nécessaire pour déterminer la nécessité de dépolluer le site avant construction, une consultation d'entreprise est lancée avant une prise de décision.

Modification du règlement du PLU : la procédure est acceptée afin de permettre l'extension du bâti dans quelques cas bien précis.

Périmètre de l'EPCI : le principe de l'extension éventuelle de l'Agglo est accepté pour les communes volontaires pour la rejoindre.

Deuxième tableau blanc interactif à l'école : financement de 50 % par l'état et 30 % par le conseil général. Il sera installé, à la demande de l'inspecteur et des enseignants, dans la classe de CP en fin d'année et en fonction du planning de l'entreprise PSI.

Règlement intérieur de la cantine : il est approuvé par le conseil municipal et sera distribué à la rentrée et affiché à la cantine.

Conseil municipal des jeunes : il concernera les 9-12 ans. Les jeunes, élus en octobre-novembre, siégeront pendant 3 ans.

L'ensemble des décisions ont été prises à l'unanimité des élus présents.